Immigration et asile

1994/2027(COS) - 23/02/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission porte sur les politiques d'immigration et d'asile dans l'Union Européenne et définit le cadre directeur de la future politique européenne en la matière. Les grands axes de réflexion proposés par la Commission pour aboutir à une approche globale de l'immigration et de l'asile en Europe sont définis comme suit : - agir sur la pression migratoire, notamment en coopérant avec les principaux pays d'émigration potentielle vers l'Europe : pour répondre à cet objectif il faut que les politiques de migration et d'asile soient pleinement intégrées aux politiques extérieures de l'Union et que les différents instruments en la matière soient utilisés (ex.: dans les domaines du commerce, du développement et de la coopération, de l'assistance humanitaire et des droits de l'homme); - maîtriser l'immigration afin de la maintenir dans des structures pouvant être gérées : pour ce faire la communication propose qu'il y ait une réponse politique commune aux problèmes d'admission des travailleurs, des étudiants et des réfugiés ainsi qu'au problème de l'immigration illégale; - approfondir les politiques d'intégration concernant les immigrés légaux : dans ce cadre, la communication suggère que les politiques d'intégration améliorent la situation des ressortissants de pays tiers légalement installés (ex.: par la création de conditions économiques et socio-culturelles propices à une intégration réussie et au dialogue avec les communautés immigrées).